

L'accessibilité des études universitaires aux techniciens de la documentation

The accessibility to university studies for library and information technicians

El acceso de los estudios universitarios a los técnicos de la documentación

Richard Paré

Volume 29, numéro 1, janvier–mars 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1053642ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1053642ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Paré, R. (1983). L'accessibilité des études universitaires aux techniciens de la documentation. *Documentation et bibliothèques*, 29(1), 19–22.
<https://doi.org/10.7202/1053642ar>

Résumé de l'article

Après l'arrivée des techniciens de la documentation sur le marché du travail, quelques employeurs soulevèrent le problème de leur motivation dans le cadre d'un cheminement de carrière. Ceci souleva la question suivante : « Y a-t-il chez le technicien de la documentation déjà sur le marché du travail un besoin d'études de premier niveau universitaire ? » Cet article rapporte les différentes étapes franchies par l'ASTED pour tenter de répondre à cette question. Malgré tous les efforts qui ont déjà été faits, il reste encore des obstacles à surmonter avant d'obtenir une réponse complète.

L'accessibilité des études universitaires aux techniciens de la documentation

Richard Paré*

Bibliothèque du parlement
Ottawa

Après l'arrivée des techniciens de la documentation sur le marché du travail, quelques employeurs soulevèrent le problème de leur motivation dans le cadre d'un cheminement de carrière. Ceci souleva la question suivante: «Y a-t-il chez le technicien de la documentation déjà sur le marché du travail un besoin d'études de premier niveau universitaire?» Cet article rapporte les différentes étapes franchies par l'ASTED pour tenter de répondre à cette question. Malgré tous les efforts qui ont déjà été faits, il reste encore des obstacles à surmonter avant d'obtenir une réponse complète.

The accessibility to university studies for library and information technicians

With the arrival of library and information technicians on the work market, some employers have raised the problem of their motivation in the pursuit of their career. This brought the following question: "Is there for the technician already working a need for university studies at the first level?" This article relates the various steps taken by the ASTED in an effort to answer that question. In spite of all the efforts already made, many difficulties are still to be overcome before the answer is complete.

El acceso de los estudios universitarios a los técnicos de la documentación

Después de la llegada de los técnicos de la documentación al área del trabajo, algunas empresas expusieron el problema de su motivación en el marco de un desarrollo de sus carreras. Esto plantea la pregunta siguiente: ¿Existe la necesidad de unos estudios universitarios de primera clase para el técnico de la documentación que ya está en el área del trabajo? Este artículo presenta las diferentes etapas alcanzadas por la ASTED para intentar responder a esta pregunta. A pesar de los esfuerzos ya efectuados, todavía quedan más obstáculos que superar antes de obtener una respuesta definitiva.

De nombreux articles ont déjà traité du bibliothécaire ou technicien de la documentation, de son rôle, de ses fonctions et des étapes de sa

formation. Je pense ici à l'excellent article de notre regrettée collègue Françoise Jobin-Brûlé¹ et à ceux de Manon Ouimet² et Jacques Paradis³. Je n'ai pas l'intention d'aborder ces sujets à nouveau, mais je dirai plutôt un mot de l'impact que le bibliothécaire ou technicien de la documentation a eu sur le marché du travail, puis des efforts faits par l'ASTED pour favoriser son développement de carrière.

Vers 1975, à la suite de la révision du programme existant et de l'implantation d'un nouveau programme, les bibliothécaires devinrent les techniciens de la documentation. Mais on s'intéressait depuis longtemps à leur formation puisque déjà en 1970, l'ACBLF publiait

-
1. Françoise Jobin-Brûlé, «Dans la documentation, le technicien: une solution ou un problème», in *Livre, bibliothèque et culture québécoise: mélanges offerts à Edmond Desrochers, s.j.*, Montréal, ASTED, 1977, vol. 2, p. 589.
 2. Manon Ouimet, «Bibliothécaire: techniques de la documentation?», *Documentation et bibliothèques*, vol. 21, no 2 (juin 1975), 77-84.
 3. Jacques Paradis, «Un technicien, deux formations?», *Documentation et bibliothèques*, vol. 26, no 2 (juin 1980), 63-72.

* L'auteur est bibliothécaire parlementaire associé.

dans son rapport annuel le rapport d'un comité⁴ sur l'étude des bibliotechniciens.

Situation sur le marché du travail

L'impact des bibliotechniciens diplômés se fit sentir sur le marché du travail au début des années 1970, non sans créer un certain malaise chez leurs collègues bibliothécaires qui voyaient parfois d'un mauvais oeil l'arrivée de ce compagnon de travail souvent très enthousiaste et dont on reprochait habituellement un manque de culture générale. Mais après quelques années, bibliothécaires et bibliotechniciens s'identifièrent à des fonctions spécifiques, ce qui stabilisa et favorisa les bons rapports entre les deux groupes dans les diverses bibliothèques du Québec. Ce phénomène fut également remarqué vers la même époque en Ontario, lors de l'arrivée des «Library technicians» sur le marché du travail.

Un peu plus tard, vers le milieu des années 1970, quelques employeurs remarquèrent chez certains techniciens de la documentation une baisse d'intérêt et de motivation dans l'accomplissement de leurs fonctions et de leurs tâches quotidiennes. Après enquête auprès de plusieurs d'entre eux, on se rendit compte que la cause de cet état était tout simplement l'absence totale ou quasi-totale d'un plan de carrière professionnelle.

On sait qu'au Québec, il est devenu impossible de poursuivre en français des études de premier cycle en bibliothéconomie, depuis que l'Université de Montréal a discontinué en 1971 son programme de baccalauréat en bibliothéconomie. Le diplômé d'un CEGEP en technique de la documentation voulant poursuivre en français ses études en bibliothéconomie n'a donc d'autre alternative, présentement, que des études de second cycle menant à l'obtention d'une maîtrise. Mais ces études nécessiteraient, à temps partiel, au moins sept ans avant d'être complétées. Sur le plan psychologique, ce laps de temps apparaît comme beaucoup trop long pour le technicien de la documentation qui est déjà sur le marché du travail depuis quelques années et qui serait intéressé à poursuivre ses études dans la spécialité qu'il avait choisie au collège. Cette situation laisse entrevoir un plafonnement hâtif de la carrière, d'où cette baisse notable d'intérêt et de motivation.

Devant cette absence d'un joint intermédiaire entre des études collégiales en techniques de la documentation et des études de second cycle en bibliothéconomie, quelques techniciens, souvent

parmi les meilleurs, en sont même venus à réorienter leur carrière vers d'autres spécialisations.

Cette situation amena des employeurs à soulever la question devant l'ASTED et c'est au congrès annuel de 1977 que des membres de cette association présentèrent une résolution demandant que soit étudié ce problème. Le Bureau de l'ASTED mit sur pied un «Comité ad hoc» pour étudier la possibilité d'un plan de carrière des techniciens de la documentation.⁵

Dès le début de son mandat, en 1978, le Comité se rendit vite compte qu'il lui manquait des données pouvant servir à confirmer ou infirmer les hypothèses des employeurs. Il décida donc de mener un sondage auprès des techniciens de la documentation déjà sur le marché du travail. Ce sondage, adressé en juin 1978 à plus de 1 300 d'entre eux, permit de confirmer un intérêt certain, puisque 50% des 272 répondants indiquèrent qu'ils avaient suivi d'autres cours après avoir obtenu leur diplôme en techniques de la documentation. De plus, 92% des répondants se sont dits intéressés à poursuivre des études dans le domaine de la bibliothéconomie ou sciences de la documentation. Ces répondants se répartissaient comme suit: 41% intéressés par un programme de baccalauréat spécialisé en documentation; 23% par un certificat spécialisé; 25% par des stages de perfectionnement et 11% par une maîtrise en bibliothéconomie.

Ces résultats démontrèrent clairement l'absence d'un échelon naturel dans la formation professionnelle du jeune Québécois qui s'était orienté vers les services de bibliothèque et de documentation. L'impossibilité de poursuivre des études de premier cycle universitaire crée un vacuum dans son plan de carrière. De plus, ce vide a aussi pour effet d'amener souvent des employeurs à confier des responsabilités à des techniciens alors qu'il conviendrait mieux de les confier à des personnes d'une formation plus poussée. Inversement, il arrive qu'on fait travailler des détenteurs de maîtrise à des tâches qui n'exigeraient pas ce niveau de formation. Le tableau I démontre l'importance relative des fonctions et les catégories d'emplois selon les niveaux de scolarité.

Proposition aux universités

À la suite des résultats de ce sondage, le Comité confirma dans son rapport au Bureau de l'ASTED ce que les employeurs avaient pressenti, soit un intérêt marqué dans la formation de premier cycle universitaire chez les techniciens de la

4. ACBLF, «Rapport annuel 1969-70», p. 3.

5. Ce comité de l'ASTED se nomme maintenant «Comité de formation professionnelle des techniciens en documentation.» En 1981-82, il était composé de Ginette Choquette, Lise Lachance, Monique Lefebvre-Poulin, Denis Plante, Jean-Luc Roy et de l'auteur.

documentation déjà sur le marché du travail.

Le bureau de l'ASTED confia alors au Comité le mandat d'élaborer, à l'intention des universités de Québec, un projet de programme de premier cycle universitaire en sciences de la documentation.

On ne devait pas viser à former un nouveau spécialiste, mais plutôt à répondre aux aspirations et faciliter le cheminement d'une catégorie de professionnels de la documentation — les diplômés de CEGEP — vers un niveau ou un statut supérieur, s'ils en avaient la volonté et les capacités. Le projet n'a jamais eu pour but de former des bacheliers en sciences de la documentation qui pourraient éventuellement occuper des postes jusque là réservés aux détenteurs d'une maîtrise en bibliothéconomie. Ces derniers sont beaucoup mieux préparés pour l'analyse et la conception des systèmes documentaires complexes, pour la direction et l'évaluation de grands services, pour le traitement de l'information spécialisée, pour le développement de collections au niveau universitaire ou encore pour la recherche dans les sciences de la documentation.

En fait, ce nouveau programme avait pour objectif de développer le candidat sur deux plans. Il pourrait d'abord parfaire ses connaissances en rapport direct avec les tâches à accomplir dans un service documentaire; puis, il lui serait aussi possible d'approfondir un domaine apparenté à ses goûts personnels et/ou au genre d'organisme dans lequel il oeuvre. Au fond, pour un bon nombre de tâches à accomplir dans un service documentaire, n'est-ce pas souvent l'ensemble des acquis de formation et le développement global de la personne qui comptent tout autant que les connaissances propres aux sciences de la documentation?

C'est ce qui explique que ce projet de programme comprenait 30 crédits en sciences de la documentation et 60 crédits à choisir à même les divers programmes actuellement offerts par les universités, ceux-ci visant plutôt à enrichir la formation dite «générale» de l'étudiant.

Comme les bibliotechniciens anglophones du Québec pouvaient déjà poursuivre des études à l'Université Concordia pour l'obtention d'un baccalauréat ès arts avec une «majeure» en bibliothéconomie, il fut décidé de ne présenter le projet qu'aux universités francophones.

Réponses des universités

C'est l'Université de Montréal qui s'est montrée la plus intéressée au projet de l'ASTED. Peut-être cela est-il dû au fait que cette université a déjà son école de bibliothéconomie. La faculté d'Éducation permanente de l'Université de Montréal a alors fait plusieurs suggestions et proposé à l'ASTED de mettre sur pied un groupe commun de travail pour analyser le projet plus en

profondeur. Deux points majeurs ressortirent de ces consultations: premièrement, l'orientation du programme vers le développement d'un certificat d'abord, lequel programme pourrait être subdivisé en microprogrammes si cela pouvait s'avérer utile et deuxièmement, l'exigence maintenue telle que proposée originairement par l'ASTED à l'effet que les techniciens de la documentation aient, en plus de leur diplôme d'études collégiales, au moins une année d'expérience de travail dans une bibliothèque, un centre de documentation, une librairie, un centre d'archives ou une autre institution du genre, avant d'être admis au nouveau programme de certificat.

Programme de cours suggérés

Lors de ses discussions avec les autorités de la faculté d'Éducation permanente de l'Université de Montréal, le Comité de l'ASTED a soumis la liste des cours suivants:

- Information et documentation;
- Gestion des documents administratifs;
- Organisation des fonds et gestion des collections particulières;
- Administration;
- Analyse des besoins et méthodes d'évaluation;
- Informatique documentaire;
- Information et référence;
- Psychologie du lecteur et du chercheur en documentation;
- Muséologie;
- Édition et législation;
- Aménagement des centres de documentation;
- Contrôle bibliographique;
- Service aux usagers. La proposition comprenait en plus deux séminaires de recherche.

Le Comité a aussi exploré la possibilité d'aménager ces cours de manière à les répartir en deux certificats, soit 15 crédits obligatoires, 6 crédits à options et, pour chaque certificat, 9 crédits à choisir parmi les cours déjà offerts par la faculté d'Éducation permanente. Cette proposition, complétée par un autre certificat dans un domaine à choisir par l'étudiant, avait l'avantage, à moyen terme et selon la structure actuelle des programmes d'université, de conduire éventuellement au baccalauréat spécialisé dans les sciences de la documentation.

Mais selon les responsables de l'université, il était plus logique et mieux réalisable à court terme d'offrir d'abord, comme première étape, un programme de certificat.

Programme de technologie de l'information

Au congrès 1981 de l'ASTED, le Comité invita M. Harry Campbell, l'un des promoteurs du programme «Information Technology» du Ryerson Polytechnical Institute de Toronto, à venir présenter les objectifs et la structure de ce nouveau programme. Il raconta comment ce programme avait été mis sur pied, suite à une consultation avec les employeurs, afin de fournir aux techniciens de la documentation un moyen de poursuivre leur formation professionnelle tout en tenant compte des nouveaux développements technologiques dans les domaines de l'information et de la documentation.

Le Comité a donc analysé le contenu de ce programme et s'en est inspiré pour la définition de quelques cours.

Conclusion

Il ne faudrait pas croire que l'ASTED, en présentant aux universités francophones du Québec

son projet d'études devant conduire éventuellement à un baccalauréat spécialisé, formulait une demande inusitée puisque déjà l'Université du Québec offrait (et offre encore) des programmes de certificats ou de baccalauréats auxquels ont accès les diplômés des cours professionnels de CEGEP, par exemple en technologie et dans les sciences de la santé.

Bien que l'ASTED se soit fortement impliquée ces quatre dernières années dans le dossier de la formation professionnelle des techniciens de la documentation, le vacuum entre des études collégiales et des études de second cycle universitaire en documentation existe toujours.

Espérons que les nombreuses démarches faites en collaboration avec l'Université de Montréal donneront bientôt les résultats escomptés car, dans ce monde en constante mutation qu'est l'information et la documentation, il importe de pouvoir offrir aux adhérents des professions qui s'y rattachent, une stabilité relative d'où l'opportunité d'un cheminement continu quant à leur formation professionnelle.

Classification et attribution des fonctions du personnel des bibliothèques selon la formation, en accord avec notre proposition

FONCTIONS	FORMATION			
	commis secondaire 11 ans	• bibliotechnicien • technicien en documentation collégial 14 ans	• bibliothécaire • agent d'information • s.m.t.e. • documentaliste • directeur de bibliothèque • coordonnateur []	maîtrise 18 ans
simple exécution	••	•		
traitement de la documentation	•	••	•	
référence et supervision du travail économique		•	••	•
direction, planification, recherche, conception et implantation de systèmes			•	••